

COMPTE RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 28 avril 2009

Sous la présidence de M. RIGAL Christian

Etaient présents : ROUQUETTE Christian, MARTY Jean-Pierre, VIGUIER Serge, OULES Elisabeth, MAFFRE Jérôme, OULES Thierry, GALAND Georges, MAFFRE Guy, VIALA Lionel, GOUT Grace, AZAIS Alain, ALIES Cédric et BLOY Xavier.

Secrétaire de séance : Xavier BLOY

Etait absent : SEGUIER Daniel

Atelier de découpe

Un groupe d'une vingtaine d'agriculteurs s'est proposé pour reprendre l'atelier de découpe de Biot. Pour obtenir leur prêt auprès des banques, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte de se porter caution à hauteur de 50 % du prêt.

Présentation du PLUI

Le PLUI est en cours d'instruction auprès des différentes administrations et l'enquête publique aura lieu vraisemblablement en automne.

Biens sectionnaires : Patus

Après un recensement effectué par Monsieur Le Maire, il s'avère qu'il existe sur le territoire communal 24 patus pour un total près de 115 hectares. Après l'accord des habitants propriétaires concernés, le Conseil municipal approuve et reconnaît que certains patus auraient intérêt à passer en domaine communal. Les habitants propriétaires seront consultés individuellement.

Achat de terrains de M. PAUL-VICTOR Allain de Payrolle

Dans le cadre du projet de la réorganisation des travaux A.E.P de la commune, il serait souhaitable d'acquérir deux parcelles au lieudit Payrolle appartenant à Monsieur PAUL-VICTOR Allain, cadastrées L 602 et L 603 .

Le conseil municipal, après en avoir délibéré accepte l'acquisition de ces deux parcelles pour la somme de 850 € et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire, pour signer au nom de la commune, l'acte d'achat chez Maître MARQUES.

Déclassement de deux portions du Domaine Public en Domaine Privé de la Commune, « La Goudarié ».

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal une demande d'achat de deux portions du domaine Public au lieudit « la Goudarié » formulée par Madame SARGUEUX Josette. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, demande le déclassement de ces deux portions du domaine Public en Domaine Privé, par une enquête publique et décide que les frais de géomètre seront supportés par l'intéressée.

Adhésion CAUE

Le CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement) du Tarn nous sollicite pour l'adhésion annuelle . Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide de ne pas cotiser au CAUE du Tarn pour l'année 2009.

Séance levée à 0 h 15